# Règlement de la REMY TRAIL

## 4ème édition

**Dimanche 26 avril 2026 à Saint Rémy de Maurienne (Lac Bleu)**

**Parcours :**

Tous les parcours proposés sont exigeants avec des sentiers parfois à fort dénivelé, ils ne faut pas les prendre à la légère, les ratio distance/dénivelé parle d'eux-mêmes. Les parcours sont matérialisés par de la rubalise, des pancartes et des drapeaux au sol. En ce début de saison, le niveau de neige est incertain et variable et pour votre sécurité, la trace exacte des parcours sera confirmée quelques jours avant votre départ. En brefs, les circuits de départ et d'arrivée sont connus, seules les boucles sur les hauteurs seront définies au dernier moment pour vous offrir le meilleur de notre commune ! Les 3 parcours proposés et leur distance et dénivelé approximatif sont les suivants :

- **Overpeak 38km / 3000m D+ soit distance équivalente = 62km (utmb 50K)**
- **Loopeak 25 km / 2000 m D+ soit distance équivalente = 41km (utmb 50k)**
- **Zapeak 15 km / 950 m D+ soit distance équivalente = 23km (utmb 20k)**

Parcours enfants 1 km à plat autour du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

Ravitaillement : 1 ravitaillement liquide/solide sur le 15 km, 2 sur le 25 km et 3 sur le 38km

**Matériel obligatoire :**

**Aucun** matériel obligatoire sur le **15km**, pensez à votre gobelet.

**Sur le 25 et 38km** : Une couverture de survie, un sifflet, une réserve d'eau 1 L minimum, téléphone portable chargé avec numéro du PC course (information figurant sur votre dossard) ainsi que votre gobelet.

**Le matériel suivant est conseillé, nous comptons sur votre responsabilité pour prendre vos dispositions en fonction de votre niveau et de votre habitude à l'évolution en montagne, ce qui permet à certains athlètes de pouvoir partir avec un sac allégé :**

- Bâtons de trail
- Sac de trail
- Habits de rechange
- Coupe vents
- Gants

- Réserve alimentaire
- Compribandes
- Pansement pour ampoule
- Lunette de soleil
- Crème solaire
- Montre GPS avec la trace intégré

En fonction des conditions météos, l'organisateur se réserve le droit d'imposer une veste imperméable, les gants, les bâtons et les Yaktrax. L'organisateur communiquera dans ce cas sur son site internet quelques jours avant le départ.

**Horaires :**

Retrait des dossards à partir de 6h00 au Lac Bleu de St Rémy de Maurienne.

Retrait des dossards possible le samedi de 16h00 à 19h00, à la salle de Belledonne au lac Bleu de St Rémy de Maurienne.

Départ à 8h00 pour le 38 km du Lac Bleu de St Rémy de Maurienne
Départ à 9h00 pour le 25 km du Lac Bleu de St Rémy de Maurienne.
Départ à 10h00 pour le 15 km du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.
Départ à 11h00 pour le 1 km autour du Lac bleu de St Rémy de Maurienne.

**Barrières horaires (important) :**

Etant donné la difficulté de la course Overpeak, nous installerons les barrières horaires suivantes :

- 13h30 (soit 5h30 de course) pour rejoindre Ravitaillement 2 (20km et 2000mD+) avec possibilité de shunt finir pour finir sur le Loopeak (25km et 2000D+)

- 15h30 (soit 7h30 de course) pour rejoindre le Ravitaillement 3 (30km et 2600mD+)

Vous ne serez pas classés en cas de non-respect de ces barrières mais vous serez orientés pour finir la course. Les barrières peuvent être réévaluer en fonction du choix de parcours mais seront sensiblement les mêmes en termes de vitesse et rapport distance /D+.

Pas de barrière horaire sur la Loopeak et Zapeak !

**Dossard et port du dossard :**
Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles. **Ces dernières (prévoir 4 épingles) ne sont pas fournies par l'organisation**.
Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet.
Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors des dates fixées dans ledit règlement.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Assurance et PPS :**

Chaque inscription doit être accompagnée d'une attestation annuelle de Parcours de Prévention Santé.

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile. Les participants doivent s'assurer personnellement pour les risques Responsabilités Individuelle Accident.

**Condition de participation :**

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident résultant de leur participation à cette manifestation.

**Sécurité et « Esprit Trail »**

La sécurité est assurée par une équipe de secouristes agréés. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Plusieurs équipes mobiles de secouristes seront sur le parcours.

Des signaleurs sont placés aux principaux carrefours. Les concurrents se conforment aux règles du code de la route correspondant au statut de piéton.

Des parcours de repli seront proposés aux concurrents pour tous les formats si les conditions météo sont très défavorables.

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et il se doit de respecter les consignes des signaleurs ou des secours. Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd où se rend compte que d'autres coureurs sont perdus. Il doit faire preuve de bon sens et d'assistance en cas de problème.

Les accompagnateurs à pied ou vtt (pacer) ne sont pas autorisés pendant la course.

Possibilité de cannicross sous conditions, prendre contact avec l'organisation (non classés)

**Abandons :**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le PC Course (numéro de téléphone sur le dossard).

**Respect de l'environnement :**

La course se déroule essentiellement sur la commune de Saint Rémy de Maurienne, tout comportement de nature à dégrader le milieu naturel pourra entraîner la disqualification du coureur.

**Catégories et podium :** (en accord avec le règlement FFA applicable à partir du 01/09/2023)

Courses Enfants : ouvert aux coureurs nés entre 2013 et 2019.
15 km : ouvert aux coureurs nés en 2008 et avant.
25 km : ouvert aux coureurs nés en 2006 et avant
38 km : ouvert aux coureurs nés en 2006 et avant

Classement par catégorie Junior/Espoir/Sénior/Master 1+2/Master 3+4/Master 5+6/Master7 et +

**Remise des prix aux 3 premiers du classement scratch (homme et femme)**

**Podiums du 15km vers 12h, podiums du 25km et du 38km vers 13h00**

**Inscriptions :**

Les inscriptions sont limitées à 200 dossards par épreuve sur le 15 km, le 25 km et le 38km
Inscription en ligne uniquement avant le 25/04/2026 avec les documents obligatoires.
Le prix des dossards est volontairement bas car il est mis en place un système de dons à l'inscription d'un minimum de 5€ par dossards. Ce don peut être augmenté au bon vouloir de chacun lors de l'inscription.

**Tarif :**

Course enfants = gratuite
15 km = 15€ + 5€
25 km = 25€ + 5€
38 km = 40€ + 5€

Ces fonds seront redistribués par l'organisateur à la suite de la compétition à une ou plusieurs associations prônant l'environnement, la jeunesse et le sport

Il n'y aura pas d'évolution ou de changement de tarifs

Le tarif comprend : l'inscription à la course, le dossard, les ravitaillements en course et à l'arrivée.

- Annulation de l'inscription possible jusqu'au 30/03/2025 (remboursement à 100%)

- Pas de remboursement après le 31/03/2025(mais possibilité d'échange de dossards jusqu'au jeudi 23/04/202)

**Utilisation d'image :**

En participant, le concurrent autorise les organisateurs, à utiliser, sur tout support, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lors de sa participation.

**Acceptation du règlement :**

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

**La participation à la "RÉMY TRAIL" implique l'acceptation express par chaque concurrent de ce règlement.**

Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours.

Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification du coureur.

**L'organisation de la RÉMY TRAIL vous souhaite une bonne course !**

REMY TRAIL